



BLANKART & CIE

Information sur la LSFfin

En vertu des dispositions de l'art. 8 ss de la loi sur les services financiers (LSFin), nous présentons ici une vue d'ensemble de Blankart & Cie SA et de ses prestations en matière de gestion de fortune.

A. Entreprise

Adresse

Bahnhofstrasse 106
8001 Zurich

Téléphone : +41 44 228 66 70

Courriel : daniel.hug@blankart.com

Internet : www.blankart.com

Blankart & Cie SA a été fondée en décembre 2005.

Autorité de surveillance et organe de révision

Depuis l'introduction de la nouvelle loi sur les établissements financiers (LEFin), tous les établissements financiers doivent recevoir l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour exercer leurs activités de gestion de fortune à titre professionnel. Le 17 août 2023, Blankart & Cie SA a reçu l'autorisation d'exercer en tant que gestionnaire de fortune. Depuis lors, Blankart & Cie SA figure sur la liste des gérants de fortune autorisés par la FINMA et supervisés par un organe de surveillance. Blankart & Cie SA est contrôlé par OSFIN. Blankart & Cie SA est également contrôlé et révisé par la société d'audit TTP FINAUDIT c/o TTP Consulting SA pour ce qui relève du droit de surveillance et du droit des obligations. Les adresses de OSFIN et de TTP FINAUDIT figurent ci-dessous.

AOOS

Clausiusstrasse 50
CH-8006 Zurich

Téléphone : +41 44 215 98 98

Courriel : info@aoos.ch

Site Internet : www.aoos.ch

TTP FINAUDIT

c/o TTP Consulting SA
Seestrasse 45
8703 Erlenbach

Téléphone : +41 79 851 58 10

Courriel : info@ttpconsulting.ch

Site Internet : www.ttpconsulting.ch

Service de médiation

Blankart & Cie SA est affiliée au bureau du médiateur indépendant FINOS, reconnu par le Département fédéral des finances. Les litiges portant sur des prétentions juridiques entre une cliente ou un client et Blankart & Cie SA doivent, dans la mesure du possible, être réglés par le bureau du médiateur dans le cadre d'une procédure de conciliation. Vous trouverez ci-dessous l'adresse du service de médiation FINOS.

Finanzombudsstelle Schweiz (FINOS)

Talstrasse 20
8001 Zurich

Téléphone : +41 44 522 08 00

Courriel : info@finos.ch

Site Internet : www.finos.ch

B. Services financiers

Parmi ses prestations, Blankart & Cie SA propose notamment à sa clientèle des mandats de gestion de fortune.

Blankart & Cie SA ne peut garantir un rendement ou un résultat pour cette prestation. Tout placement peut entraîner une plus-value ou une moins-value.

Blankart & Cie SA dispose de toutes les autorisations nécessaires pour exercer le service susmentionné.

C. Segmentation de la clientèle

Les prestataires de services financiers doivent segmenter leurs clientes et clients en catégories définies par la loi et se conformer aux règles de conduite correspondantes. La loi sur les services financiers (LSFin) distingue trois types de clientèle : les « clients privés », les « clients professionnels » et les « clients institutionnels ». Dans le cadre de sa relation avec Blankart & Cie SA, chaque cliente ou client doit entrer dans une segmentation spécifique. La clientèle de Blankart & Cie SA fait partie des « clients privés » par défaut, ce qui lui permet de bénéficier de la protection la plus élevée en matière d'investissement.

D. Risques et coûts

Risques généraux inhérents au commerce d'instruments financiers

Le commerce d'instruments financiers comporte des risques. Avant la conclusion d'un contrat, Blankart & Cie SA remet à chaque cliente et client la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers ». Celle-ci peut aussi être consultée sur www.swissbanking.org.

La clientèle de Blankart & Cie SA peut s'adresser à tout moment et pour toute question à sa conseillère ou son conseiller.

Risques inhérents à la prestation proposée

En ce qui concerne la présentation des différents risques pouvant résulter de la stratégie de placement du patrimoine, nous vous invitons à consulter les contrats de gestion de fortune correspondants.

Coûts

Les honoraires, généralement basés sur le montant des actifs gérés, sont perçus pour les prestations financières convenues. Pour plus de détail, veuillez consulter les contrats de gestion de fortune correspondants.

E. Allocations de tiers

Les prestations proposées par l'établissement financier peuvent faire état de liens économiques entre Blankart & Cie SA et des proches et/ou des tierces personnes. L'acceptation d'allocations provenant de proches et/ou de tierces personnes ainsi que leur utilisation sont réglées de manière détaillée et complète dans les contrats de gestion de fortune.

F. Approche ouverte du marché

Blankart & Cie SA poursuit en principe une Open universe approach et s'engage à faire le meilleur choix possible pour ses clientes et clients au moment où elle sélectionne des instruments financiers.